

Date de dépôt : 9 juin 2010

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Patrick Lussi : la pénurie de personnel qualifié reste élevée en Suisse. Les enseignements et formations dispensés dans nos Hautes-Ecoles sont-ils toujours adaptés ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 7 mai 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Les nouveaux résultats de l'Etude « Recruiting Trends 2010 Suisse », réalisée auprès des cinq cents plus grandes entreprises suisses, ne peuvent que susciter des craintes sur l'acuité des enseignements et formations dispensés dans nos Ecoles professionnelles, Hautes-Ecoles, Universités.

Cette vaste étude met en évidence les principales tendances en matière de recrutement en Suisse et indique les estimations des milieux économiques relatives à l'évolution du marché du travail.

Aujourd'hui, les participants à cette étude estiment que pour 29 % des postes vacants il est impossible de les repourvoir par manque de personnel qualifié sur le marché de l'emploi suisse.

Le moyen de compenser cette lacune du marché indigène est le recrutement international qui est largement utilisé.

Nos grandes entreprises estiment que le recrutement par-delà les frontières restera une alternative d'importance et elles prévoient un taux qui pourrait atteindre les 54 % en 2013 !

Cette perspective, à si court terme, ne peut rester sans intervention et correction. L'emploi de nos jeunes est plus que menacé.

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer les actions, programmes, moyens mis en œuvre dans notre canton pour limiter, voire contrer cette tendance ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

L'étude à laquelle se réfère la présente interpellation a été commanditée par un portail de gestion de carrière en ligne et fonde ses conclusions sur un nombre restreint de réponses (14,6% de taux de réponse). Au-delà de ces considérations, elle souligne néanmoins une tendance, constatée au cours des deux dernières décennies, d'une demande de personnel qualifié supérieure à l'offre de personnes détentrices d'un diplôme de formation tertiaire.

Cette évolution a été illustrée par la vaste enquête menée par l'Office fédéral de la statistique sur la structure des salaires. Elle a mis en évidence que le taux de personnes employées de formation universitaire a progressé de 13,9% en 1994 à 21,2% en 2008. A cet égard, il convient de noter que Genève est le canton qui emploie le plus fort pourcentage de personnes dotées d'un niveau de qualification tertiaire en 2008 (34,9%), avant celui de Vaud (25,5%) et celui de Zurich (22,5%).

En comparaison internationale, et compte tenu de l'importance de la filière professionnelle, la Suisse est par contre caractérisée par une faible proportion de personnes dotées d'un diplôme de formation tertiaire (université, HES, école professionnelle supérieure), à savoir 11,2% selon le dernier recensement fédéral de la population réalisé en 2000. Cette part est néanmoins très nettement supérieure à Genève où ce taux culminait, en 2000, à 23,8%.

La situation du marché du travail en Suisse a notamment pour conséquence que les diplômés des universités suisses, tout comme ceux issus d'une filière HES, connaissent, dans l'ensemble, une transition plus aisée vers leur premier emploi que dans les autres pays européens. Selon les données de l'Association suisse d'orientation universitaire (ASOU), la probabilité d'obtenir un emploi 12 mois après la fin des études est supérieure à 94%.

L'adéquation entre la formation professionnelle et les besoins fait partie des préoccupations permanentes du département fédéral de l'économie et de son office de la formation professionnelle et de la technologie. Le canton de Genève a relayé les actions entreprises de façon très active dans le cadre des deux arrêtés fédéraux urgents sur les places d'apprentissage (1997-2000), qui ont précédé la mise en place de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle de décembre 2003. Il a été le moteur de la campagne romande de promotion de la formation professionnelle de 1997 à 2000. Il a élaboré le concept d'exposition de la Cité des métiers qui est appliqué depuis 2001 dans l'ensemble des cantons romands, et qui a connu en novembre 2009

un succès retentissant à Geneva-Palexpo avec plus de 70 000 visiteurs. Il a créé la première cellule suisse de prospective de places de stages et d'apprentissage: Interface Entreprises. Une bourse des places d'apprentissage informe quotidiennement le public sur l'offre formulée par les entreprises. Celle-ci figure sur le site national officiel orientation.ch. Le canton a ouvert en septembre 2008 une Cité des métiers permanente permettant de renseigner le public de manière continue sur les filières de formation et les besoins de l'économie (plus de 26 000 visiteurs depuis sa création). Des opérations de recrutement en direct y sont organisées régulièrement en concertation avec les associations professionnelles et les entreprises demandeuses. Toutes ces actions se conçoivent de façon transversale et impliquent le département de l'instruction publique, de la culture et du sport et celui de la solidarité et de l'emploi. Elles aboutissent à des résultats très positifs puisque plus de 2000 entreprises offrent des places d'apprentissage et que le canton de Genève a atteint un cap record jamais obtenu depuis 20 ans avec 1962 nouveaux contrats à la rentrée 2008. Celui-ci s'est maintenu en 2009 avec 1961 contrats et pourrait atteindre la barre des 2000 en 2010. Les nouvelles formations professionnelles initiales de base visent à renforcer les équipes de professionnels en distinguant les différents niveaux de spécialisation. Ainsi, par exemple, le secteur infirmier où l'on déplore un manque de personnel se voit renforcé par l'introduction de l'apprentissage d'assistant-e en santé et soins communautaires et celui d'assistante socio-éducative ou d'assistant socio-éducatif. Il s'agit, à travers la spécificité des professions, de miser sur la pluridisciplinarité des équipes. A titre illustratif, l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), pour répondre à une demande exprimée par les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), procède actuellement à une enquête sur les besoins en matière de techniciens en salle d'opération de niveau ES pouvant venir compléter le personnel infirmier, allégeant ainsi sa charge et lui permettant d'être plus opérationnel dans les soins.

Le Conseil interprofessionnel pour la formation, organe consultatif du Conseil d'Etat composé des partenaires sociaux et des représentants des institutions de formation, joue un rôle d'observateur du marché du travail et de conseil en matière de formation en relation avec les milieux économiques. Sur la base de ses constats sont initiées des actions de formation dans les secteurs exprimant des besoins particuliers dans des domaines particulièrement fluctuants tels que l'informatique ou l'horlogerie par exemple. Le système des écoles de métiers à plein temps particulièrement développé dans notre canton permet de répondre à la demande lorsque les entreprises n'ont pas cette capacité.

La nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle de décembre 2003 a clarifié le paysage de la formation professionnelle en restituant les rôles respectifs de l'Etat, des associations et des entreprises. Plus de 300 règlements d'apprentissage sont en révision afin d'adapter les contenus de formation aux réels besoins de l'économie. Il en va de même pour les plans d'études cadres des écoles supérieures de type ES. La voie du certificat fédéral de capacité (CFC) a été consolidée et ouverte sur la maturité professionnelle. Les indicateurs de la formation professionnelle à Genève 2008/2009 du service de la recherche en éducation (SRED) démontrent qu'aujourd'hui 9 jeunes sur 10 obtiennent un certificat de niveau secondaire II, alors qu'ils étaient 7 sur 10 en 1980. L'enquête sur les diplômés 2007 fait apparaître que 62 % des titulaires d'un CFC sont en emploi 18 mois après l'obtention de leur titre et que 32 % effectuent des études de niveau tertiaire (alors qu'ils n'étaient que 19 % en 2001). Les directions générales de la HES, de l'enseignement post-obligatoire et de l'OFPC ont depuis deux ans mis en place un dispositif pour encourager les jeunes porteurs de maturité professionnelle d'entreprendre des études au niveau tertiaire.

Les effectifs d'étudiants suivant une formation tertiaire à Genève ont d'ailleurs augmenté de 20 % depuis 1997. Un-e étudiant-e sur quatre fréquente une HES, dont l'organisation se décline parallèlement à la voie universitaire avec l'introduction des niveaux bachelor et master. L'enquête sur l'orientation des diplômés genevois (HES et écoles professionnelles supérieures) réalisée par le SRED sur les diplômés de l'année 2007 prouve l'adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'une satisfaction générale à l'égard de l'emploi. Après un premier diplôme professionnel de niveau tertiaire, environ huit diplômés sur dix sont sur le marché du travail.

En période de tensions économiques, il apparaît que si la transition vers le marché du travail est plus difficile, notamment pour les jeunes universitaires, ce sont eux qui profitent les premiers de la reprise. Conformément à la convention d'objectifs, du 2 novembre 2009, conclue avec l'Etat de Genève, l'Université de Genève a mis en place un dispositif important pour favoriser l'emploi de ses diplômés. Elle offre notamment dans le cadre d'Uni-emploi, une cellule co-présidée par l'OFPC, des ateliers de recherche d'emploi, de stages, un bureau de placement et un forum visant à faciliter le processus d'entrée des diplômés sur le marché de l'emploi. Elle propose, depuis cette année, à ses *alumni* (anciens étudiants) un programme de mentorat afin d'accompagner un-e étudiant-e dans son projet professionnel. Dans la mesure où la formation ne s'arrête pas à la fin du premier diplôme mais continue tout au long de la vie, l'Université de Genève a également lancé, avec les HES, un système de validation des acquis de l'expérience (VAE), qui permet à des

personnes actives professionnellement d'acquérir une nouvelle formation universitaire ou de se réorienter en tenant compte des compétences qu'elles ont pu acquérir au cours de leur existence. En outre, afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises en matière de personnel hautement qualifié, des passerelles entre les HES et l'Université sont développées. Les deux hautes écoles disposent également d'une offre de formations continues qualifiantes destinées à un public souhaitant se perfectionner ou se réorienter.

Pour conclure la réponse à cette interpellation, le Conseil d'Etat tient à rappeler que le partenariat établi avec les milieux professionnels, l'Union des associations patronales genevoises (UAPG) et la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) – à travers des structures telles que le Conseil interprofessionnel pour la formation ou la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue – permet non seulement une observation permanente du marché de l'emploi, mais aussi la mise en place de mesures correctives concertées. Enfin, le renforcement de la politique de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur constitue une préoccupation majeure pour les autorités genevoises. Ainsi que notre Conseil l'a déclaré lors du discours de Saint-Pierre en 2009, le développement d'une formation de qualité, dans une économie de plus en plus exigeante, est l'un des éléments essentiels pour favoriser une insertion sociale et professionnelle. C'est dans ce but que l'Etat de Genève finance de manière soutenue ses écoles, l'Université et les HES, et ceci pour le plus grand bénéfice du canton et de ses habitants, en terme d'éducation, de formation, d'emploi et plus largement pour le développement économique de notre région.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP